



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 9

Réunion du :	Mardi 20 décembre 2022
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES :

Ligue Méditerranée :

- F.F.F. LFA le 06/12/22 : Demande de renseignement sur terrain Foot5 Carqueiranne : noté.
- L.M.F TERRAINS le 14/12/22 : Dossier éclairage stade de Signes : noté.
- L.M.F FAFA le 19/12/22 : Travaux stade de Saint-Zacharie : noté.
- F.F.F. LFA le 20/12/22 : Courrier mairie de Carqueiranne pour renseignement sur terrain Foot5 : noté.

Divers : MAIRIES

- Mairie de HYERES le 08/12/22 : Demande facture pour classement éclairage stade Perruc : noté.
- M.T.P.M le 12/12/22 : demande renseignement sur FAFA stade Leo Lagrange de Toulon : noté.
- Mairie de SIGNES le 13/12/22 : Procédure FAFA éclairage stade : noté.
- LA BANQUE POSTALE le 14/12/22 : FAFA stade des Salins de Saint-Tropez : noté.
- Mairie de GAREOULT le 15/12/22 : Test in Situ du stade Pognant : noté.
- M.T.P.M le 16/12/22 : avis préalable stade Léo Lagrange 4 : noté.
- Mairie de FREJUS le 16/12/22 : Test in situ du stade Base Nature : noté.

COURRIERS ENVOYES :

Ligue Méditerranée :

- L.M.F TERRAINS le 16/12/22 : Dossier classement et test in situ du stade Pognant de Garéoult.

Divers :

- Mairie de HYERES le 08/12/22 : Facture stade Perruc voir ligue.
- M.T.P.M le 09/12/22 : FAFA stade Léo Lagrange 4.
- LA BANQUE POSTALE le 14/12/22 : Avis préalable stade des Salins de Saint-Tropez.
- Mairie de SAINT-TROPEZ le 14/12/22 : Avis préalable stade des Salins de Saint-Tropez.
- Mairie de GAREOULT le 16/12/22 : Classement stade Pognant.



LES MEMBRES DE LA COMMISSION DES TERRAINS VOUS SOUHAITENT DE BONNES FÊTES DE NOËL

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

*Prochaine réunion
Mardi 3 janvier 2023*

**Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO**